

# Ouvrir un compte postal

## Conditions à remplir pour qu'une association devienne titulaire d'un compte postal

- Avoir son siège social en Suisse
- Solliciter la demande d'ouverture du compte postal auprès de l'office postal proche du siège (secrétariat) de l'association
- Compléter et déposer cette demande d'ouverture à l'office postal en question avec :
  - les statuts signés
  - La carte « signatures » (avec pièces d'identité) des personnes autorisées à utiliser le compte par la suite. Si les personnes concernées sont mineures, leurs parents ou représentants légaux doivent également signer.
- Communiquer par écrit au Centre de traitement PostFinance, 1631 Bulle, tout changement d'adresse ou modification survenue dans la désignation du compte ou encore la liste des personnes autorisées à signer, faute de quoi la poste ne répondra pas des dommages éventuels.

La Poste met annuellement gratuitement à disposition des bulletins de versements imprimés (1000) ainsi que des ordres de paiement.

Voir aussi [www.postfinance.ch](http://www.postfinance.ch)